Tout exposant qui recevra un ou plusieurs prix au montant de la somme de vingt chelins jusqu'à trente-cinq chelins, laissera dans les mains du Secrétaire, pour la souscription pour l'année prochaine, une somme de cinq chelins, et celui qui recevra au-dessus de trente-cinq chelins laissera, pour le même objet, une somme de quinze pour cent, déduite sur celle qui devra lui être payée.

Tout exposant qui recevra des prix au montant de la somme de trois livres courant ou plus, sera tenu d'avoir, au parti de labour de la dite Société, chevaux et charrue, afin de pourvoir, lui ou celui qui le représentera, entrer en compétition au dit parti de labour, dans la classe de l'origine du dit compétiteur, à défaut de quoi il lui sera retenu une somme de dix chelins, [10s.] sur les prix à lui être payés.

Dans le cas où le montant des souscriptions et l'octroi du gouvernement ne seraient pas assez élevés pour rencontrer le montant de la somme établie par ce programme, tant par cent sera retranché sur chaque prix.

Tout exposant qui entrera dans une classe un animal pour un âge moindre que le dit animal aura, sera exclu de cette société à l'avenir, et tous les prix qu'il aura obtenus ne lui seront point payés.

Tout membre de cette société ou quelqu'un de sa famille sur qui il a autorité, qui le jour de l'exposition fera des remarques inconvenantes contre les juges en critiquant, blâmant leurs décisions, ne pourra entrer en compétition, ni obtenir, ni recevoir aucun prix de cette société pour la présente année.

UNE ECOLE D'AGRICULTURE A L'ASSOMPTION.

NOUS ne saurions trop applaudir à l'initiative prise par l'honorable U. Archambault, comme président de la société d'agriculture du comté de l'Assomption. Nous sommes en mesure d'affirmer que déjà le concours du collége de l'Assomption est assuré à la création d'une école d'Agriculture. Cette institution qui a rendu de grands services au pays en lui donnant un si grand nombre d'élèves distingués, veut encore ajouter à l'utilité de sa création, en donnant un enseignement agricole complet aux fils de nos cultivateurs.

Nous croyons que dans chaque district judiciaire il pourrait être créé une école d'agriculture en rapport avec les besoins immédiats de la localité. Ce serait probablement le moyen le plus puissant de répandre les connaissances agricoles et pratiques. Nous savons que dans d'autres districts les sociétés de comté s'organisent pour remplir cette lacune regrettable dans l'éducation de nos campagnes et si la chambre d'agriculture prenait l'initiative de ce mouvement en établissant les conditions à remplir pour mériter son encouragement, nous n'hésitons pas à dire qu'avant un an nous aurions douze écoles d'agriculture, ayant chacune un nombre d'élèves suffisant pour justifier leur création. Lorsqu'au moyen de ces écoles l'opinion publique aura compris la nécessité d'un haut enseignement, peut-être obtiendrons-nous de la législature, un octroi suffisant au maintien d'une école spéciale d'agriculture en rapport avec le degré de haut enseignement donné aujourd'hui dans les écoles européennes et des Etats-Unis.

TRAVAUX DE LA FERME.

TRAVAUX DU MOIS DE MAI.

LE mois d'avril, après avoir donné quelques beaux jours, pendant lesquels les terrains légers et bien égoutés ont reçu leur semence, est devenu tout à fait froid. La végétation et les travaux retardés seront donc en mai ce qu'ils auraient du être en avril. Le cultivateur, se rappelant toujours qu'une semaille hâtive donnera une récolte productive, devra mettre la plus grande activité à compléter ses ensemencements. Les terrains bas, inondés par le débordement du grand fleuve et des rivières gonflées par la fonte des neiges, devraient être labourés avec un soin particulier si ils ne sont pas consacrés aux herbages. Heureux les cultivateurs prévoyants qui ont utilisé l'automne dernier pour les labours et l'égoutement des terrains. Leurs champs sont maintenant prêts à recevoir la semence et l'action puissante de la gelée, en délitant les molecules terreuses à une profondeur considérable, lui a préparé un lit fécond, parfaitement pulvérisé offrant toutes les conditions nécessaires à une germination prompte d'abord, et à une végétation luxuriante ensuite. Dans notre climat excessif, où la gelée joue un si grand rôle dans la préparation du sol, tous les labours devraient être terminés l'automne. Au printemps suivant, le cultiva-